

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Mothe Saint-Héray, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Alain **DELAGE**, Dominique **NOUREAU**, Philippe **BLANCHET**, Ingrid **LAMBERT-BORDIEC**, Philippe **BARON**, Françoise **BARNY**, Joël **CLERC**, Armelle **VIGNAULT**, Logan **MORIN**, Claude **BICHON**, Nathalie **GAZZILLO**, David **PÉTRAULT**, Lucie **BEURET**, GUY **NOIRAUD**, Jean-Charles **GHIRINGHELLI**, Peggy **GAUTIER**, Jacques **MASSÉ**, Elodie **GRELIER**.

Était excusée : Mme Marie-Josée **CAIL**.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain **DELAGE**, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leur fonction.

Monsieur Alain **DELAGE** fait lecture d'une procuration :

* Madame Marie-Josée **CAIL** à Monsieur Alain **DELAGE**

Madame Dominique **NOUREAU**, a été désignée en qualité de secrétaire (article L 2121-15 du CGCT).

Monsieur Alain **DELAGE** donne lecture des résultats officiels constatés au procès-verbal du scrutin du 23 mars 2014 :

- Liste « La Mothe à venir » : 460 voix, 15 élus
- Liste « Un nouvel élan pour La Mothe » : 427 voix, 4 élus

II – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Jacques MASSÉ, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée (Article L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité Le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Après déclaration de candidature à ce poste, chaque conseiller municipal, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|-----------|
| <i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i> | <i>19</i> |
| <i>Nombre de suffrages déclarés nul (Art L 66 du Code Electoral)</i> | <i>4</i> |
| <i>Nombre de suffrages exprimés</i> | <i>15</i> |
| <i>Majorité absolue</i> | <i>8</i> |

*Monsieur **Alain DELAGE** ayant obtenu la majorité absolue (15 voix), a été proclamé Maire, a été immédiatement installé, et a prononcé la déclaration suivante :*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,*

Par votre vote, vous venez de me confirmer dans la fonction de Maire que j'ai le plaisir et le redoutable privilège d'assurer depuis le 23 mars 2001. Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues co-listiers, qui par leur vote, viennent de me témoigner leur confiance. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais aussi son importance et la responsabilité qui m'incombe pour La Mothe Saint-Héray.

J'associe à ces remerciements les électrices et les électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leurs suffrages exprimant ainsi leur reconnaissance pour le travail réalisé par l'équipe sortante, et permettant aux nouveaux élus de poursuivre les travaux commencés.

Aujourd'hui, je suis le Maire de tous les habitants de La Mothe et au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous nous devons, comme nous l'avons toujours fait, d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Au moment d'ouvrir la mandature 2014/2020, qu'il me soit permis de jeter un regard sur le mandat qui s'achève pour remercier celles et ceux qui ont mis un terme à leur engagement municipal. Et ce soir, j'aurai particulièrement une pensée pour Paul Mollier à qui nous ne pouvons que souhaiter un rapide rétablissement.

Avec vous, chers collègues, avec les adjoints que vous élirez dans quelques instants, nous allons, durant ces 6 prochaines années, œuvrer chaque jour pour le bien-être de nos concitoyens.

Notre programme pour ce mandat, nous l'avons travaillé. Il est le fruit de nos réflexions. Nous l'avons communiqué et partagé avec les habitants de La Mothe au cours de cette campagne.

J'en rappellerai les principaux thèmes :

- soutien à la maison de santé pour lutter contre la désertification médicale,*
- aménagement du groupe scolaire François Dallet pour faire face à la variation des effectifs,*
- l'aménagement du centre-bourg,*
- lancement des travaux du lotissement du Champ du Parc.*

Bien sûr, nous soutiendrons le commerce, nous n'oublierons pas la voirie, l'éclairage public, le cadre de vie, le patrimoine, l'embellissement de la commune.

Enfin, nous favoriserons la vie associative, sportive et culturelle parce qu'elle assure l'épanouissement de l'individu, tout en renforçant le lien social.

Dans le cadre de notre appartenance à la CDC du Mellois, nous aurons notre rôle à jouer afin de défendre les intérêts de la commune. Les élus siégeant au conseil communautaire joueront pleinement leur rôle.

Comme vous le voyez, nous avons devant nous un programme ouvert vers l'avenir. Nous savons pouvoir compter sur tous, qui œuvrent pour le bien de la commune. C'est avec enthousiasme que je poursuivrai cette tâche, soutenu par des élus qui ont à cœur de continuer les travaux en cours et de s'investir dans de nouveaux projets. Toujours soucieux d'être disponible, à l'écoute de toutes et tous, conscient de la mission qui m'incombe, je souhaite m'entourer d'une équipe soudée, cohérente.

Le nombre des adjoints ne pouvant dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, je vous propose de fixer à 5 le nombre des adjoints. Le choix de ce nombre étant de la responsabilité du conseil, je vous demande de vous prononcer sur cette proposition.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de suffrages déclarés nul (Art L 66 du Code Electoral) | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Majorité absolue | 10 |

Résultat du vote

| | |
|------------|---------|
| 5 adjoints | 15 voix |
| 4 adjoints | 4 voix |

Au vu du résultat, le nombre d'adjoints au maire est fixé à cinq

ELECTION DES ADJOINTS

Selon l'article L2122-7.2 du Code Général des Collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Nombre de suffrages déclarés nul (Art L 66 du Code Electoral) | 4 |
| Nombre de suffrages exprimés | 15 |
| Majorité absolue | 8 |

| Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste | Suffrages obtenus |
|---|-------------------|
| BLANCHET Philippe | 15 |

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe BLANCHET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjoint : Philippe BLANCHET

Depuis 2 mandats, j'ai su apprécier son dynamisme, son efficacité, sa connaissance du territoire. C'est pourquoi je souhaite qu'il continue à prendre en charge les dossiers d'urbanisme/cadre de vie.

Proche des associations, il continuera d'être l'interlocuteur privilégié de la municipalité auprès de la vie associative et aura en charge la solidarité.

2^e adjoint : Ingrid LAMBERT-BORDIEC

Son implication en tant que conseillère municipale dans la mise en œuvre des rythmes scolaires témoigne de l'intérêt qu'elle porte à la vie de l'école. C'est pourquoi je souhaite qu'elle prenne en charge l'ensemble des affaires scolaires et péri-scolaires.

3^e adjoint : Philippe BARON

Ayant une bonne connaissance de la commune, fin bricoleur, il aura la responsabilité des travaux, de la voirie et de l'entretien des bâtiments et du cadre de vie.

4^e adjoint : Françoise BARNY

Sensible à l'art, la culture, au patrimoine et au tourisme, Françoise a fait ses preuves en succédant à André-Pierre Blanc. Je souhaite qu'elle continue le travail de dynamisation culturelle qu'elle a mis en place sur la commune.

5^e adjoint : Joël CLERC

Nouvel élu, d'origine mothaise, organisé et disponible, j'ai souhaité qu'il prenne la responsabilité des commissions Economie et Communication.

Merci, Chers Collègues, d'accepter de travailler à mes côtés pour ce prochain mandat. Je sais pouvoir compter sur vous pour défendre les intérêts de notre collectivité.

Trois d'entre vous connaissent déjà le rythme de travail d'un adjoint, les deux autres découvriront rapidement ce qu'exige cette fonction.

Je vous souhaite à tous les cinq "Bon courage" et beaucoup de travail à partager avec les élus.

Nous voici au terme de cette première réunion. Notre travail continue et nous n'oublions pas que c'est ensemble que nous progresserons car :

NOTRE VOLONTE EST DE NOUS INVESTIR AVEC VOUS AU QUOTIDIEN.

Je vous remercie

III – QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : vendredi 04 avril 2014 à 20h30